

Rapport du Commissaire à la transformation,

En notre qualité de Commissaire à la transformation de la société : SARL 48 VOLTS dont le siège social est 7 Chemin des Libéllules 95800 Courdimanche, et en application de l'article L. 223-43 du Code de Commerce, nous avons établi le présent rapport en vue de nous prononcer sur la situation de la société, ainsi que sur la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister,

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France.

Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier, que la continuité de l'exploitation n'est pas compromise ainsi que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social, Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport,

Nous n'avons aucune remarque à formuler concernant la continuité de l'exploitation ainsi que la composition de l'actif social, Le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social, Enfin nous n'avons pas pu constater l'existence d'avantages particuliers,

Sur la base de nos travaux, rien ne s'oppose donc à la transformation envisagée,

Maisons Laffitte le 24 juillet 2023

R Méreau

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles et du C

GABINET MEREAU
Commissaire aux Comptes
25, Rue de la Muette
78600 Maisons Laffitte
Tél. : 01 61 04 06 52